



CH-3003 Berne, OFROU

Aux destinataires indiqués sur la liste ci-jointe

Votre réf. :
Notre réf. : N285-0291/Frv
Collaborateur : Volker Fröse
Berne, le 12 août 2014

Audition sur la mise en œuvre de la motion 12.3979 « Des facilités pour les engins d'aide à la mobilité électrique »

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame, Monsieur,

La motion 12.3979 citée sous rubrique a donné mandat au Conseil fédéral de définir différentes facilités pour les véhicules présentant les caractéristiques visées. A cet effet, deux nouvelles sous-catégories ont été créées dans les motocycles légers pour les véhicules en question (gyropodes et véhicules de type rickshaw), avec les facilités souhaitées. Les points essentiels sont les suivants : l'assouplissement des prescriptions relatives au permis de conduire et l'assimilation considérable de ces véhicules aux cyclomoteurs légers pour ce qui est des règles de la circulation. En outre, à l'exception du transport de personnes à titre professionnel, ces véhicules ne seront plus soumis à l'obligation du contrôle périodique subséquent.

Pour des questions de coût, nous avons renoncé à vous remettre la version imprimée des documents d'audition. Vous pourrez toutefois les télécharger aux adresses Internet ci-dessous et remplir le questionnaire par voie électronique :

- en allemand : www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html
- en français : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html
- en italien : www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html

En cas de besoin, vous pouvez également commander une version papier du dossier à l'OFROU :

Office fédéral des routes, STRADOK, 3003 Berne

Tél. : 031 322 94 31 ; fax : 031 323 23 03 ; courriel : stradok@astra.admin.ch.

Vous voudrez bien nous faire parvenir le questionnaire, dûment rempli, **d'ici le 14. Novembre 2014 au plus tard**, en l'envoyant à l'adresse électronique mobilitaet@astra.admin.ch.

S'il vous est impossible de compléter ce document par voie électronique, vous pouvez bien entendu le remplir à la main et le renvoyer par courrier postal à l'Office fédéral des routes, domaine Mobilité, 3003 Berne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral des routes



Rudolf Dieterle
Directeur

Les documents ci-après peuvent être téléchargés sur les pages Internet précitées :

- projet de modification des ordonnances suivantes :
 - ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR ; RS 741.11)
 - ordonnance sur la signalisation routière (OSR ; RS 741.21)
 - ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV ; RS 741.41)
 - ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC ; RS 741.51)
 - ordonnance sur la réception par type des véhicules routiers (ORT ; RS 741.511)
 - ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO ; RS 741.031)
- commentaires sur les modifications proposées
- questionnaire
- liste des personnes consultées dans le cadre de l'audition